



**Canon**  
GLOBAL PARTNER

## **BOURSE CANON DE LA FEMME PHOTOJOURNALISTE**

### **Règlement 2022**

#### Article 1 -

En 2022, Canon, leader mondial des systèmes et solutions de gestion de l'image et du document, en partenariat avec Images Evidence, désirent encourager une femme photojournaliste, ci-après la "candidate", par l'attribution d'une bourse d'un montant de 8 000 euros, doté par **Canon**.

#### Article 2 - Objet

La bourse Canon de la Femme Photojournaliste est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents et des travaux énoncés à l'article 5, à une femme photojournaliste professionnelle en activité, et sans aucune condition de nationalité, désireuse d'effectuer un reportage à caractère social, économique, politique ou culturel, dans un traitement journalistique.

La bourse sera décernée à une photojournaliste désignée nominativement et non à un groupe. L'attribution de cette bourse est destinée à permettre à la lauréate de réaliser le reportage photo dont le projet est présenté en vue de l'obtention de la bourse.

#### Article 3 - Organisation

La candidature est gratuite.

Le dossier de candidature doit être envoyé par la candidate, **au plus tard le 17 mai 2022** sur le FTP suivant :

**ftp.images-evidence.com**  
**Identifiant : Canon-grant**  
**Mot de passe : 62Q@#f2Ha**

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site suivant :  
<https://www.visapourlimage.com/festival/prix-et-bourses/bourse-canon-de-la-femme-photojournaliste>

**ATTENTION : Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux candidates.**

La candidate s'engage, en cas d'obtention de la bourse, à faire figurer dans le reportage photo réalisé, et à l'occasion de toute communication relative à celui-ci, la mention « Lauréate de la bourse Canon de la Femme Photojournaliste », et à tenir les sociétés Canon et Images Evidence informées de l'évolution du projet présenté et des résultats obtenus. Elle s'engage également à permettre la présentation des photographies réalisées dans le cadre de la bourse, à l'occasion de l'organisation d'une exposition et de l'édition d'un catalogue relatif à ce dernier, par Images Evidence et/ou Canon.

Elle s'engage en outre, en cas d'obtention de la bourse, à ne présenter son projet sélectionné à aucun autre prix, concours ou bourse, et cela jusqu'à l'édition 2023 du Festival Visa pour l'Image-Perpignan, au cours de laquelle le travail financé par la bourse sera présenté sous forme de projection ou d'exposition.

En juin 2022, le jury procédera à la sélection et à l'étude des dossiers, puis désignera la lauréate. Si la situation sanitaire le permet, la candidate s'engage, en cas d'obtention de la bourse, à être présente à Perpignan début septembre 2022 lors de l'une des soirées de projection de la 34<sup>ème</sup> édition du Festival International du Photojournalisme "Visa pour l'Image-Perpignan", pendant laquelle la bourse sera remise à la lauréate par un représentant de la société Canon.

La lauréate se verra attribuer le montant de la bourse de 8 000 euros lors de la remise de la bourse en septembre à Visa pour l'Image à Perpignan.

Au cas où la candidate ne se présenterait à Perpignan pour recevoir sa bourse, elle serait éliminée. La candidate s'engage en cas d'obtention de la bourse à achever son reportage au plus tard le 10 avril 2023, de manière à permettre une éventuelle présentation de son travail sous forme d'exposition ou de soirée de projection à l'occasion de la 35<sup>ème</sup> édition du Festival International du Photojournalisme "Visa pour l'Image-Perpignan" qui aura lieu les quatre premières semaines de septembre 2023.

La lauréate s'engage à céder cinq photographies en haute définition libres de droit à Canon et à Images-Evidence, ainsi qu'un portrait d'elle, pour la communication inhérente à la bourse. Elle s'engage également à céder trois photos libres de droit à ces derniers, une fois son travail réalisé dans le cadre de la bourse et d'autre part à leur fournir les fichiers haute définition de la totalité de son reportage réalisé grâce à la bourse.

La lauréate s'engage à ne pas présenter de dossier à cette bourse pendant une durée de 5 ans.

#### Article 4 - Jury

Le jury, constitué de professionnels de l'image, attribuera la bourse en fonction des qualités professionnelles de la candidate, des photographies envoyées et de la pertinence et de

l'originalité du projet. Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations. Sa décision est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de bourse s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées ne justifient pas l'attribution de celui-ci.

#### Article 5 - Modalités de candidature

Ces modalités sont les suivantes :

- être de sexe féminin, tel que mentionné sur les papiers d'identité
- avoir réalisé au moins un reportage photo achevé (publié ou non),
- exercer la profession de photojournaliste,
- rédiger et parler en français ou en anglais.

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

**1-** le formulaire de candidature signé,

**2-** la copie d'une pièce d'identité,

**3-** une attestation sur l'honneur d'exercice de la profession de photojournaliste (lettre sur l'honneur personnel, attestation d'une agence ou d'un journal)

**4-** un curriculum vitae,

**5-** une lettre de motivation de la candidate comportant un descriptif de son projet de reportage photo (1 page maximum dactylographiée). Cette lettre, ne doit en aucun cas comporter d'éléments permettant d'identifier la candidate,

**6-** un budget prévisionnel de financement du projet de reportage photo, financé par la bourse si obtention de la dite bourse.

**NB :** En cas d'extension du financement du projet à d'autres partenaires, la candidate devra soumettre pour accord les noms de ces partenaires à Canon et Images Evidence qui se réservent le droit de ne pas les citer,

**7-** un reportage photo achevé en noir et blanc ou en couleur : entre 10 et 20 images (voir format accepté).

#### **Formats acceptés pour les images :**

#### **NB : Tirages et book seront refusés**

**FTP uniquement**, aux caractéristiques suivantes :

- Champs IPTC renseignés (légendes et copyright),

- Format JPG exclusivement (formats TIFF et EPS exclus),
- Format maximum par image : 3 MB
- Les 10 à 20 fichiers images doivent être impérativement numérotés sans le nom de la candidate (001, 002, 003...), dans l'ordre souhaité de projection au jury

NB : les dossiers ne répondant pas aux caractéristiques techniques citées ci-dessus seront éliminés de la compétition

NB : Aucune mention de l'identité de la candidate ne doit être apparente dans les documents, pour respecter l'anonymat des dossiers (en dehors du formulaire d'inscription).

**8-** éventuellement la copie de publications (maximum 3). Les livres ne sont pas acceptés.

En résumé, la candidate devra déposer sur le FTP un dossier général compressé (.zip) intitulé :

BourseCanonNomdeLaPhotographe (exemple : BourseCanonDoe)

Ce dossier devra comprendre les images et les éléments divers énumérés ci-dessus.

Nous ne répondrons à aucune demande concernant l'utilisation d'un logiciel FTP et aucune confirmation de réception de dossier ne pourra être délivrée.

#### Article 6 - Responsabilité

Canon et Images Evidence se réservent expressément le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution de la bourse au titre du présent règlement.

#### Article 7 - Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande à Canon et/ou Images Evidence. Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A renvoyer au plus tard le **17 mai 2022**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone domicile :**

**Portable :**

**Adresse électronique :**

**Activité :**

**Organisme ou agence (facultatif) :**

**Composition du dossier :**

Envoyer un dossier de candidature comprenant les pièces énumérées à l'article 5 du règlement.

Je suis l'auteure du matériel photo ci-joint présenté pour cette bourse et je suis détentrice des droits d'auteurs.

J'autorise Images Evidence et Canon à utiliser le matériel photo ci-joint présenté comme prévu dans le règlement.

Je reconnais avoir lu le règlement et en accepter les conditions dans leur totalité.

Indiquez, SVP, par quel moyen vous avez eu connaissance de cette bourse (presse, magazines, bouche à oreilles, etc)

Nom et prénom :

Date et lieu :

Signature